

FOIRE AUX QUESTIONS

Vaccins et calendriers de vaccination contre l'hépatite B

Date de publication : août 2022

Introduction

Dans les écoles de l'Ontario, le vaccin contre l'hépatite B (HB) est offert dans le cadre du programme de vaccination de l'Ontario financé par les deniers publics et est généralement administré aux élèves de 7^e année par les bureaux de santé.¹ Le vaccin HB est également offert aux personnes qui courent un risque élevé de contracter l'infection ou de présenter des complications.¹

Cette foire aux questions est conçue pour aider les bureaux de santé publique et les fournisseurs de soins de santé à concevoir leurs calendriers de vaccination contre l'hépatite B de manière à offrir des services de rattrapage aux personnes dont la série vaccinale n'est pas complète.

Table des matières

[Contexte](#)

[Programme de vaccination des élèves contre l'hépatite B](#)

[Série vaccinale contre l'hépatite B commencée durant la petite enfance](#)

[Vaccins combinés contre l'hépatite B](#)

[Titres et durée de la protection](#)

[Personnes à risque élevé et vaccin contre l'hépatite B](#)

Contexte

Principes clés régissant les calendriers de vaccination

Les principes suivants visent à répondre aux questions courantes concernant les calendriers de vaccination systématique ou de rattrapage contre l'hépatite B.

- **Il n'est pas nécessaire de recommencer une série vaccinale contre l'hépatite B qui a été interrompue.**

En général, il n'est pas nécessaire de recommencer une série vaccinale interrompue, quel que soit l'intervalle entre les doses.² Les retards entre les doses ne diminuent pas la concentration finale d'anticorps de la plupart des produits multidoses; cela dit, la protection pourrait ne pas être maximale tant que la série complète de vaccins n'aura pas été administrée.³

- **Les personnes qui ont manqué une ou plusieurs doses de vaccin contre l'hépatite B doivent compléter leur série vaccinale en fonction de la dose et du calendrier appropriés selon l'âge.**

Tel que recommandé dans le *Guide canadien d'immunisation (GCI)*, les personnes dont le calendrier de vaccination a été interrompu devraient être immunisées de façon à respecter la dose et le calendrier prévus selon leur âge actuel.^{3,4} Les calendriers de vaccination contre l'hépatite B autorisés par Santé Canada recommandent des doses et des quantités d'antigène différentes en fonction de l'âge de la personne recevant le vaccin.⁴

- **Il faut respecter les intervalles recommandés entre les doses d'une série vaccinale.**

L'intervalle minimal est le délai le plus court à respecter entre deux doses de vaccin d'une série afin de produire une réaction d'immunisation. Même si les doses administrées à un intervalle minimal sont considérées comme valides, il est préférable de respecter **l'intervalle recommandé** dans la mesure du possible, à quelques exceptions près, car ce calendrier procure une protection optimale ou a été démontré comme étant le plus efficace.¹

- **Les produits vaccinaux contre l'hépatite B sont interchangeables.**

Il est possible d'utiliser les vaccins monovalents contre l'hépatite B (p. ex., Recombivax HB, Engerix-B) de façon interchangeable, même si la quantité d'antigène est différente, en respectant la dose et le calendrier recommandés par le fabricant en fonction du groupe d'âge du patient.⁵ Les vaccins combinés contre l'hépatite A et B (p. ex., Twinrix et Twinrix Junior) peuvent aussi être administrés pour commencer ou compléter la primovaccination.

Produits vaccinaux monovalents contre l'hépatite B

Le tableau ci-après indique les doses et les calendriers de vaccination contre l'hépatite B recommandés au Canada.

Tableau 1. Doses et calendriers des vaccins monovalents contre l'hépatite B⁶

Receveurs	Recombivax HB (µg)	Recombivax HB (mL)	Calendrier Recombivax HB (mois)	Engerix-B (µg)	Engerix-B (mL)	Calendrier Engerix-B (mois)
Nourrissons et enfants de moins de 11 ans ^a	5,0	0,5	0, 1, 6	10	0,5	0, 1, 6
11 à 19 ans (inclusivement)	5,0	0,5	0, 1, 6	10	0,5	0, 1, 6 ^b
11 ans à moins de 16 ans (autre calendrier à deux doses pour les adolescents)	10,0	1,0	0, 4-6		1,0	0, 6
20 ans et plus	10,0	1,0	0, 1, 6	20	1,0	0, 1, 6 ^b
16 à 19 ans (inclusivement)						
Dialyse, insuffisance rénale chronique et certains cas d'immunodéficience	10,0 ^c	1,0	0, 1, 6	40	2,0	0, 1, 2, 6
20 ans et plus						
Dialyse, insuffisance rénale chronique et certains cas immunodéficients	40,0	1,0	0, 1, 6	40	2,0	0, 1, 2, 6

^a Consulter le *Guide canadien d'immunisation (GCI)* pour des détails sur les calendriers de vaccination contre l'hépatite B en fonction du poids et des facteurs de risque des nourrissons et des enfants.

^b Un calendrier accéléré de vaccination à 0, 1, 2 et 12 mois peut être proposé pour les nourrissons et les enfants de moins de 11 ans lorsqu'une protection rapide est requise (p. ex., déplacements dans des pays où la maladie est endémique); cette possibilité est décrite dans le GCI pour le vaccin Engerix-B.

^c Double de la dose en µg pour une personne en santé du même âge.

Foire aux questions

Programme de vaccination des élèves contre l'hépatite B

Q1. Si un élève n'a reçu que la première dose de la série vaccinale à deux doses en 7^e année, comment devrait-on compléter la série lorsqu'il est admis en 12^e année (à l'âge de 16 ans ou plus)?

Dans ce scénario, il faut compléter la série vaccinale contre l'hépatite B en respectant la dose et le calendrier en fonction de l'âge. Deux doses de la formulation pédiatrique (c.-à.-d. 0,5 mL du vaccin Recombivax HB à 5 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 10 µg) sont indiquées pour les adolescents de 16 à 19 ans inclusivement afin de terminer la série vaccinale recommandée de trois doses dans ce groupe d'âge. Le Comité consultatif ontarien de l'immunisation a d'ailleurs appuyé cette approche et fourni d'autres justifications dans une déclaration récente.⁷

Q2. Si un élève a reçu une dose de la formulation pour adultes (1,0 mL) en 7^e année, puis a accidentellement reçu une seconde dose de 1 mL lorsqu'il avait entre 16 et 19 ans, la série vaccinale est-elle considérée comme complète?

Si un élève a reçu une dose de la formulation pour adultes (c.-à.-d. 1,0 mL du vaccin Recombivax HB à 10 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 20 µg) entre l'âge de 11 et moins de 16 ans, puis a accidentellement reçu une seconde dose de 1,0 mL entre l'âge de 16 et 19 ans, la deuxième dose est jugée valide. Il faudrait cependant administrer une troisième dose adaptée au groupe d'âge pour compléter la série vaccinale. On recommande alors d'administrer 0,5 mL de vaccin Recombivax HB (5 µg) ou Engerix-B (10 µg) en fonction du groupe d'âge, au moins cinq mois après la deuxième dose.

Les tableaux ci-après détaillent comment administrer une série vaccinale complète contre l'hépatite B.

Tableau 2 : Programme en milieu scolaire – administration de la série vaccinale complète

Âge	Antécédents vaccinaux	Vaccin	mL	Dose/Intervalle
11 ans à moins de 16 ans	Aucun	HB (adulte)	1,0	Dose 1 : 0 Dose 2 : 4 à 6 mois après la dose 1
		OU		
		HB (pédiatrique)	0,5	Dose 1 : 0 Dose 2 : 1 mois après la dose 1 Dose 3 : 6 mois après la dose 2
16 à 19 ans	Aucun	HB (pédiatrique)	0,5	Dose 1 : 0 Dose 2 : 1 mois après la dose 1 Dose 3 : 6 mois après la dose 2

Tableau 3. Programme en milieu scolaire – calendrier de rattrapage pour compléter la série vaccinale contre l’hépatite B

Âge	Antécédents vaccinaux	Vaccin	mL	Dose/Intervalle
11 ans à moins de 16 ans	1 dose HB (pédiatrique)	HB (pédiatrique)	0,5	Dose 2 : au moins 1 mois après la dose 1 Dose 3 : 5 mois après la dose 2
		OU HB (adulte)	1,0	Dose 2 : au moins 1 mois après la dose 1 Dose 3 : 4 à 6 mois après la dose 1
11 ans à moins de 16 ans	2 doses HB (pédiatrique)	HB (pédiatrique)	0,5	Dose 3 : au moins 5 mois après la dose 2
		OU HB (adulte)	1,0	Dose 3 : au moins 5 mois après la dose 2
16 à 19 ans	1 dose HB (adulte)	HB (pédiatrique)	0,5	Dose 2 : au moins 1 mois après la dose 1 Dose 3 : 5 mois après la dose 2

Q3. Dans le cadre d’un calendrier à deux doses, quel intervalle doit-on utiliser si un autre produit monovalent contre l’hépatite B est administré à un adolescent pour la deuxième dose?

Lorsque l’on interchange les produits d’un calendrier à deux doses chez un adolescent, l’intervalle minimal est basé sur les recommandations liées au produit vaccinal utilisé pour la première dose.

Tableau 4 : Intervalle minimal et intervalle recommandé en cas d’utilisation de différents produits d’un calendrier de deux doses de vaccin contre l’hépatite B

Dose 1	Dose 2	Intervalle recommandé	Intervalle minimal
Recombivax HB	Recombivax HB	4 à 6 mois	4 mois
Recombivax HB	Engerix-B	4 à 6 mois	4 mois
Engerix-B	Engerix-B	6 mois	6 mois
Engerix-B	Recombivax HB	6 mois	6 mois

Série vaccinale contre l'hépatite B commencée durant la petite enfance

Q4. Dans le cas d'un élève de 7^e année qui a reçu deux doses valides de vaccin à composant anti-HB pendant la petite enfance, comment doit-on compléter la série vaccinale?

Deux options sont envisageables pour compléter la série chez un élève de 7^e année qui a reçu deux doses d'une série vaccinale à trois doses pendant la petite enfance : 1) administration d'une dose de formulation pédiatrique (c.-à.-d. 0,5 mL du vaccin Recombivax HB à 5 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 10 µg); 2) selon la faisabilité opérationnelle et la disponibilité du vaccin à la clinique en milieu scolaire, administration d'une dose de formulation pour adultes (c.-à.-d. 1,0 mL du vaccin Recombivax HB à 10 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 20 µg), puisque ces produits sont approuvés pour cet âge.

Q5. Un élève de 7^e année a reçu deux doses de vaccin à composant anti-HB pendant la petite enfance, mais une seule dose est valide. Comment doit-on compléter la série vaccinale?

Cet élève a besoin de deux doses supplémentaires de vaccin HB pour que la série vaccinale de trois doses soit complète. Deux options sont envisageables : 1) administration de deux doses de formulation pédiatrique (c.-à.-d. 0,5 mL du vaccin Recombivax HB à 5 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 10 µg); 2) selon la faisabilité opérationnelle et la disponibilité du vaccin à la clinique en milieu scolaire, administration de deux doses de formulation pour adultes (c.-à.-d. 1,0 mL du vaccin Recombivax HB à 10 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 20 µg), puisque ces produits sont approuvés pour cet âge.

Vaccins combinés contre l'hépatite B

À titre de référence, le tableau ci-après indique les doses et les calendriers recommandés dans le GCI pour les vaccins contre l'hépatite A et B (HAHB). Remarque : les produits vaccinaux HAHB ne sont pas financés par les deniers publics ni offerts dans les cliniques d'immunisation en milieu scolaire par les autorités de santé publique.

Tableau 5 : Calendrier et dosage des vaccins combinés contre l'hépatite A et B⁶

Vaccin	Antigène	Volume	Calendrier	Âge
Twinrix	720 unités ELISA anti-VHA; 20 µg AgHBs	1,0 mL	0, 1, 6 mois	19 ans et plus
Twinrix, calendrier rapide	720 unités ELISA anti-VHA; 20 µg AgHBs	1,0 mL	0, 7 jours, 21 jours, 12 mois	19 ans et plus
Twinrix Junior	360 unités ELISA anti-VHA; 10 µg AgHBs	0,5 mL	0, 1, 6 mois	6 mois à 18 ans
Twinrix	720 unités ELISA anti-VHA; 20 µg AgHBs	1,0 mL	0, 6-12 mois	6 mois à moins de 16 ans

Q6. Quelle est la démarche recommandée pour un élève de 7^e année qui a reçu une dose de Twinrix?

Deux options sont envisageables pour compléter la série vaccinale : 1) administrer une dose de Twinrix pour compléter la série vaccinale HAHB si le parent ou le tuteur est intéressé à acheter ce vaccin; 2) administrer une dose d'un produit vaccinal monovalent contre l'hépatite B (c.-à.-d. 1,0 mL du vaccin Recombivax HB à 10 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 20 µg) pour compléter la série vaccinale à deux doses pour adolescent, en indiquant que la série vaccinale contre l'hépatite A n'est pas complète. L'élève doit être avisé que même s'il est protégé contre l'hépatite B, il doit compléter la série vaccinale contre l'hépatite A.

Q7. Quelle est la démarche recommandée pour un élève de 7^e année qui a reçu une dose de Twinrix Junior?

Si l'élève a reçu une dose de Twinrix Junior contenant 10 µg d'antigène de surface de l'hépatite B (AgHBs) et que le parent ou le tuteur est intéressé à acheter ce vaccin, la série vaccinale HAHB doit être complétée selon la dose et le calendrier recommandés pour ce groupe d'âge. Twinrix Junior est une série vaccinale HAHB de trois doses administrées à 0, 1 et 6 mois d'intervalle aux personnes âgées entre un et 18 ans; deux doses additionnelles de Twinrix Junior sont donc nécessaires pour compléter la série vaccinale HAHB.

Il est également possible de compléter la série vaccinale contre l'hépatite B seulement en faisant appel à l'une des deux options suivantes : 1) compléter la série vaccinale à trois doses contre l'hépatite B déjà commencée en administrant deux doses de 0,5 mL de Recombivax HB (ou du produit vaccinal Engerix-B à 10 µg); 2) selon la faisabilité opérationnelle et la disponibilité du vaccin à la clinique en milieu scolaire, compléter la série vaccinale en administrant deux doses de 1,0 mL de produit vaccinal contre l'hépatite B. Dans les deux cas, il faut aviser l'élève qu'il doit compléter la série vaccinale contre l'hépatite A.

Q8. Quelle est la démarche recommandée pour un élève de 7^e année qui a reçu deux doses de Twinrix Junior?

Twinrix Junior est une série vaccinale HAHB à trois doses administrées à 0, 1 et 6 mois d'intervalle. Si le parent ou le tuteur est intéressé à acheter ce vaccin, il reste donc une dose de Twinrix Junior à administrer pour compléter la série.

Dans une clinique en milieu scolaire, deux options permettent de compléter la série vaccinale contre l'hépatite B uniquement : 1) administrer une dose de la formulation pédiatrique d'un produit vaccinal monovalent (c.-à.-d. 0,5 mL du vaccin Recombivax HB à 5 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 10 µg); 2) selon la faisabilité opérationnelle et la disponibilité du vaccin à la clinique, compléter la série vaccinale en administrant une dose de la formulation pour adultes (c.-à.-d. 1,0 mL du vaccin Recombivax HB à 10 µg ou du produit vaccinal Engerix-B à 20 µg). L'élève doit être avisé que même s'il est protégé contre l'hépatite B, il doit compléter la série vaccinale contre l'hépatite A.

Q9. Une quatrième dose de vaccin contre l'hépatite B est-elle nécessaire pour les nourrissons et les enfants ayant reçu des vaccins combinés à composant anti-HB (p. ex., DCaT-HB-VPI-Hib)?

Pour un enfant ayant reçu le vaccin DCaT-HB-VPI-Hib à 2, 4 et 6 mois, la dose de rappel à 18 mois n'a pas besoin de contenir l'antigène de l'hépatite B (p. ex., DCaT-VPI-Hib). La vaccination à 2, 4 et 6 mois avec le vaccin DCaTp-HB-VPIHib constitue une série vaccinale complète contre l'hépatite B; aucune autre dose de vaccin HB n'est nécessaire.

Titres et durée de la protection

Q10. À quel moment recommande-t-on les tests sérologiques post-immunisation?

Chez les personnes immunocompétentes, les tests sérologiques systématiques à la suite d'une série vaccinale complète et autorisée n'est pas recommandée sauf pour les nourrissons nés de mères infectées par le virus de l'hépatite B, les travailleurs de la santé et d'autres groupes qui courent un risque élevé de contracter l'infection ou de présenter des complications.⁸ Le délai idéal pour procéder à des tests sérologiques post-immunisation est d'au moins un mois – et pas plus de six mois – après la dernière dose de vaccin.⁸ La surveillance périodique du titre d'anticorps anti-HBs après la vaccination est recommandée pour les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique ou sous dialyse ainsi que pour les personnes immunodéficientes.⁸

Q11. Quelle est la démarche recommandée dans le cas d'une personne ayant des antécédents documentés de vaccination complète contre l'hépatite B, mais dont les résultats à de récents tests sérologiques indiquent un titre d'anticorps anti-HBs inadéquat (p. e., <10 IU/L)? Faut-il administrer une dose supplémentaire de vaccin contre l'hépatite B?

Si les tests sérologiques ont été effectués dans les six mois après l'achèvement de la série vaccinale et que le titre d'anticorps anti-HBs est inférieur à 10 IU/mL, la revaccination est recommandée. Cela s'applique particulièrement aux personnes qui courent un risque élevé de contracter l'hépatite B ou de présenter des complications (p. ex., les membres du même foyer qu'un porteur de l'hépatite B, les personnes immunodéficientes, les personnes atteintes d'insuffisance rénale chronique ou sous dialyse, etc.).⁸ Veuillez consulter la section intitulée [Doses de rappel et revaccination](#) du chapitre sur l'hépatite B du GCI pour des détails sur la prise en charge des personnes qui ne présentent pas de réponse à la primovaccination.⁹

Il peut aussi arriver que des tests de détection des anticorps anti-HBs soient effectués sur une personne en santé qui a complété sa primovaccination plusieurs années auparavant. Bien que les titres d'anticorps anti-HBs puissent se situer sous les niveaux attendus et devenir indétectables au fil du temps, une mémoire immunitaire persiste chez les personnes immunocompétentes, tel que démontré par la production rapide et accrue d'anticorps après l'administration d'une dose d'amorce (réponse anamnétique).^{10,11} À l'heure actuelle, il n'y a pas de recommandation concernant les tests sérologiques systématiques sur les personnes ayant complété une série vaccinale contre l'hépatite B ou reçu des doses de rappel du vaccin. Par conséquent, on ne recommande pas l'administration d'une dose additionnelle dans cette situation.

Q12. Lors de tests sérologiques récents, on a constaté des niveaux d'anticorps protecteurs contre l'hépatite A et B chez un sujet qui n'a cependant reçu que deux doses d'une série vaccinale à trois doses de Twinrix. Cette personne a-t-elle besoin d'une autre dose de Twinrix si elle est protégée contre l'hépatite A et B?

Malgré les niveaux d'anticorps protecteurs constatés à l'aide des tests sérologiques, il est recommandé d'administrer une troisième dose de Twinrix pour compléter la série vaccinale HAHB, si cette personne est intéressée à acheter le vaccin. Pour compléter la série vaccinale contre l'hépatite B seulement, la dose de vaccin doit être adaptée au groupe d'âge de la personne. La troisième dose de la série vaccinale contre l'hépatite B confère une séroprotection maximale, mais sert principalement de dose de rappel et semble offrir une protection optimale à long terme.¹²

Q13. Une série vaccinale contre l'hépatite B administrée durant la petite enfance offre-t-elle une protection à long terme ou à vie? L'administration d'une dose de rappel est-elle recommandée à l'adolescence ou à l'âge adulte?

Les taux de séroprotection à la suite d'une série vaccinale complète contre l'hépatite B se situent entre 95 % et 100 %. Les données probantes font ressortir une protection à long terme (au moins 30 ans) contre une infection chronique par suite de la vaccination contre l'hépatite B, mais les corrélats immunitaires de protection font toujours l'objet de recherches actives.¹⁰

Au Canada, le Groupe de travail sur l'hépatite du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) a examiné et évalué les données probantes sur l'efficacité à long terme des vaccins contre l'hépatite B administrés à des personnes immunocompétentes, en portant une attention particulière aux personnes vaccinées pendant la petite enfance et aux travailleurs de la santé.¹³ Leur examen était basé sur les conclusions d'une conférence conjointe du Viral Hepatitis Prevention Board et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un examen actualisé des données probantes du Groupe consultatif stratégique d'experts en immunisation de l'OMS sur la protection à long terme de la vaccination contre l'hépatite B et les résultats d'une méta-analyse.¹³ À partir de ces données, le CCNI a conclu qu'il existait des preuves convaincantes de ne pas recommander les doses de rappel systématiques pour les personnes immunocompétentes ayant reçu une série vaccinale complète contre l'hépatite B durant la petite enfance.¹⁴ Cette conclusion concorde avec des recommandations similaires formulées par le comité consultatif sur les pratiques vaccinales des États-Unis (US ACIP), selon lesquelles la revaccination (p. ex., dose de rappel, dose d'amorce ou administration d'une série vaccinale complète) n'est généralement pas indiquée pour les personnes immunocompétentes qui ont été vaccinées durant la petite enfance, à l'adolescence ou à l'âge adulte.¹²

Personnes à risque élevé et vaccin contre l'hépatite B

Q14. Est-ce que les vaccins monovalents contre l'hépatite B à dose plus élevée sont interchangeables chez les patients atteints d'une insuffisance rénale? Nous avons reçu un approvisionnement de vaccins Recombivax HB 40 µg, mais plusieurs de nos patients atteints d'une insuffisance rénale avaient déjà reçu deux doses du vaccin Engerix-B (2 x 20 µg). Pouvons-nous compléter leur série avec le Recombivax-HB?

Les recommandations suivantes s'appliquent aux adultes de 20 ans et plus.

Le GCI précise que les vaccins monovalents HB peuvent être interchangeables, conformément à la posologie et au calendrier recommandés.⁵ Ainsi, le Recombivax HB – formule pour la dialyse (40 µg) peut être utilisé pour compléter la série vaccinale chez les patients sous dialyse qui avaient déjà reçu deux doses du vaccin Engerix-B (2 x 20 µg). Toutefois, le vaccin Engerix-B est une série de 4 doses alors que le Recombivax HB est une série de trois doses. Selon le comité consultatif sur les pratiques vaccinales des États-Unis (US ACIP), si un fournisseur utilise des marques différentes de vaccins pour compléter une série vaccinale primaire et que ces marques n'ont pas le même nombre de doses, il est recommandé d'utiliser le nombre de doses le plus élevé afin de compléter la série vaccinale.¹⁵ Par conséquent, si l'une des doses de la série vaccinale était l'Engerix-B, il faudrait administrer un total de 4 doses afin de promouvoir une immunogénicité optimale.^{16,17}

Il faut noter que les patients sous dialyse courent un grand risque de contracter l'hépatite B ou de souffrir de ses complications. Il est donc recommandé qu'ils subissent des tests sérologiques pour évaluer leur titre d'anticorps anti-HB entre un et six mois suivant l'administration d'une série vaccinale complète. Si, une fois la série vaccinale initiale complétée, le titre d'anticorps anti-HB est inférieur à 10 IU/L (titre d'anticorps anti-HB protecteur), une seconde série vaccinale est recommandée. Si la seconde

série vaccinale ne produit pas les effets escomptés, il est peu probable qu'un plus grand nombre de doses sera bénéfique et on doit alors proposer d'autres mesures de réduction des risques.¹³

La plupart des personnes sous dialyse chronique ne développeront sans doute pas de mémoire immunitaire et devraient faire l'objet d'un suivi annuel. Une dose de rappel pourrait s'avérer nécessaire si le titre d'anticorps anti-HB chutait sous les 10 IU/L. Si une dose plus élevée a été jugée indiquée pour la série primaire vaccinale, il faudrait que les doses de rappel soient également à dose plus élevée.¹⁴

Q15. Quelles sont les personnes présentant des risques élevés qui ont droit aux vaccins HB financés par le secteur public en Ontario?

Outre le programme de vaccination contre l'hépatite B dans les écoles, les personnes suivantes peuvent recevoir un vaccin contre l'hépatite B financé par les fonds publics comme le précise le document intitulé [Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#)¹:

- Enfants de moins de 7 ans dont la famille a immigré d'un pays où la prévalence du VHB est élevée ou qui peuvent être exposés à des porteurs du VHB au sein de leur parenté élargie (3 doses)
- Contact familial ou sexuel avec un porteur chronique ou un cas grave (3 doses)
- Sujets ayant des antécédents d'infections transmissibles sexuellement (3 doses)
- Bébés nés de mères séropositives à l'égard du virus de l'hépatite B
 - Bébés prématurés pesant moins de 2 000 grammes à la naissance (4 doses)
 - Bébés prématurés pesant au moins 2 000 grammes à la naissance et bébés nés à terme ou après (3 doses)
- Sujets prenant des drogues par voie intraveineuse (3 doses)
- Sujets atteints d'une hépatopathie chronique y compris l'hépatite C (3 doses)
- Sujets en attente d'une greffe du foie (2^e et 3^e doses seulement)
- Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (3 doses)
- Sujets ayant des partenaires sexuels multiples (3 doses)
- Sujets ayant subi une piqûre ou une ponction par une aiguille ailleurs que dans un milieu de soins (3 doses)
- Sujets en dialyse rénale ou atteints d'une maladie exigeant l'administration fréquente de produits sanguins (hémophilie, par exemple) (2^e et 3^e doses seulement)

Références

1. Gouvernement de l'Ontario. Calendriers de vaccination financée par le secteur public de l'Ontario [En ligne]. Toronto, ON: Gouvernement de l'Ontario; 2022 [cité le 28 juin 2022]. Disponible à : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/immunization/docs/Publicly_Funded_ImmunizationSchedule.pdf
2. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 23 décembre 2021; cité le 11 juillet 2022]. Partie 1, Information clé sur l'immunisation : Calendriers d'immunisation recommandés – Recommandations générales. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-13-calendriers-immunisation-recommandes.html#p1c12a1>
3. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 13 février 2020; cité le 14 juillet 2022]. Partie 1, Information clé sur l'immunisation : Calendriers d'administration des vaccins – Retards dans les calendriers de vaccination. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-1-information-cle-immunisation/page-10-calendrier-administration-vaccins.html#p1c9a2>
4. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 20 mai 2022; cité le 11 juillet 2022]. Partie 4, Agents d'immunisation active : Vaccin contre l'hépatite B - Indications. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-7-vaccin-contre-hepatite-b.html#a5>
5. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 20 mai 2022; cité le 11 juillet 2022]. Partie 4, Agents d'immunisation active : Vaccin contre l'hépatite B - Administration du vaccin. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-7-vaccin-contre-hepatite-b.html#a8>
6. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 20 mai 2022; cité le 11 juillet 2022]. Partie 4 - Agents d'immunisation active : Vaccin contre l'hépatite B. Tableau 3 : Doses et calendriers recommandés pour les vaccins à composant anti-HB. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-7-vaccin-contre-hepatite-b.html#tab3>

7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif ontarien de l'immunisation. Recommandations : calendrier de vaccination de rattrapage contre l'hépatite B pour les adolescents de 16 à 18 ans [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022 [cité le 19 août 2022]. Disponible à : [https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/H/2022/hepatitis-b-catch-up-schedule-adolescents-oiac.pdf?sc_lang=fr#:~:text=5%20Based%20on%20this%20guidance,10%20%C2%B5g%2C%200.5mL\).](https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/H/2022/hepatitis-b-catch-up-schedule-adolescents-oiac.pdf?sc_lang=fr#:~:text=5%20Based%20on%20this%20guidance,10%20%C2%B5g%2C%200.5mL).)
8. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 20 mai 2022; cité le 11 juillet 2022]. Partie 4, Agents d'immunisation active : Vaccin contre l'hépatite B - Post-immunisation. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-7-vaccin-contre-hepatite-b.html#post-immu>
9. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 20 mai 2022; cité le 11 juillet 2022]. Partie 4, Agents d'immunisation active : Vaccin contre l'hépatite B – Doses de rappel et revaccination. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-7-vaccin-contre-hepatite-b.html#a52>
10. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation; Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Evergreen ed. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [modifié le 20 mai 2022; cité le 11 juillet 2022]. Partie 4, Agents d'immunisation active : Vaccin contre l'hépatite B - Immunogénicité, efficacité potentielle et efficacité réelle. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-4-agents-immunisation-active/page-7-vaccin-contre-hepatite-b.html#a4>
11. Leuridan E, van Damme P. Hepatitis B and the need for a booster dose. Clin Infect Dis. 2011;53(1):68-75. Disponible à : <https://doi.org/10.1093/cid/cir270>
12. Schillie S, Vellozzi C, Reingold A, Harris A, Haber P, Ward JW, et al. Prevention of hepatitis B virus infection in the United States: recommendations of the advisory committee on immunization practices. MMWR Recomm Rep. 2018;67(1):1–31. Disponible à : <http://dx.doi.org/10.15585/mmwr.rr6701a1>
13. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation. Mise à jour des recommandations concernant l'utilisation du vaccin contre l'hépatite B [En ligne]. Ottawa, ON: Sa Majesté la Reine du chef du Canada; 2017 [cité le 25 août 2022]. Partie IV.1 : Efficacité potentielle et efficacité réelle. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/mise-a-jour-recommandations-utilisation-vaccin-hepatite-b.html#a5>

14. Agence de la santé publique du Canada; Comité consultatif national de l'immunisation. Mise à jour des recommandations concernant l'utilisation du vaccin contre l'hépatite B [En ligne]. Ottawa, ON: Sa Majesté la Reine du chef du Canada; 2017 [cité le 25 août 2022]. Partie V : Recommandations. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/mise-a-jour-recommandations-utilisation-vaccin-hepatite-b.html#a6>
15. Advisory Committee on Immunization Practices. General best practice guidelines for immunization [En ligne]. Atlanta, GA: Centers for disease control and prevention; 2022 [modifié le 12 juillet 2022; cité le 25 juillet 2022]. Timing and spacing of immunobiologics. Disponible à : <https://www.cdc.gov/vaccines/hcp/acip-recs/general-recs/timing.html>
16. Alberta Health Services. Immunization program standards manual [En ligne]. Edmonton, AB: Alberta Health Services; 2020 [cité le 20 juillet 2022]. Hepatitis B vaccine biological page. Disponible à : <https://www.albertahealthservices.ca/assets/info/hp/cdc/if-hp-cdc-hep-b-vac-bio-pg-07-234.pdf>
17. BC Centre for Disease Control. BC immunization manual [Internet]. Vancouver, BC: BC Centre for Disease Control; 2019 [cité le 20 juillet 2022]. Part 4: biological products (vaccines & immune globulins) – hepatitis B vaccine program for chronic kidney disease clients. Disponible à : http://www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/Epid/CD%20Manual/Chapter%20-%20Imms/Part4/HepB_CKD.pdf

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Vaccins et calendriers de vaccination contre l'hépatite B. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs. Les activités de Santé publique Ontario incluent aussi la surveillance, l'épidémiologie, la recherche, le perfectionnement professionnel et la prestation de services axés sur le savoir.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.